



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 13 mars 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 7 mars 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à M. le maire ; Mme JEANNE à M. PUGLIESI ; Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI ; M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT.

Etaient absents :

M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	37
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 13 mars 2017

Délibération N°2017/52

Prêts d'œuvres du Palais Fesch –musée des Beaux-arts, 2017

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Demandes de prêts d'œuvres :

Dans le cadre des relations habituelles entre musées français et internationaux, le Palais Fesch musée des Beaux-arts d'Ajaccio a été sollicité pour le prêt de deux œuvres :

- L'Abbaye Royale de Saint Riquier en Baie de Somme organise une exposition intitulée *La route du lin* pour une saison culturelle consacrée à l'Asie. A cette occasion, il est nous demandé le prêt d'une *Mître en gros de Tours moiré brodé* (INV. MFA 852.2.328) pour la période de juin à décembre 2017. Cette exposition proposera des œuvres et des objets d'art venus des musées du monde entier. Il serait opportun que le Palais Fesch y participe, d'autant que ce prêt mettra en valeur l'un des nombreux ornements liturgiques conservés en réserve et donc moins connus du grand public.

- La ville de Nice sollicite pour le Musée Masséna, le prêt du tableau de Ciro Ferri, *Faune au verre de vin* (INV. 852.1.81), pour une exposition visant à dresser un portrait de la ville de la préhistoire à aujourd'hui qui s'étendra de juin à octobre 2017. La thématique de l'exposition a découlé des événements tragiques du 14 juillet 2016 sur la promenade des Anglais. Le Palais Fesch souhaiterait faire partie de ce projet.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les prêts en faveur du musée Masséna et de l'Abbaye Royale de Saint Riquier,
D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ces prêts.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER
LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oui l'exposé de Madame Simone Guerrini, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 10 mars 2017 ;

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Les demandes de prêts en faveur du musée Masséna et de l'Abbaye Royale Saint Riquier

AUTORISE M. le maire

A signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à ces prêts ;

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
(suivent les signatures)

02A-212000046-20170313-2017_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2017
Publication : 17/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI